



DÉBOUCHÉS

Poursuites d'études

CAP, Bac Pro

(électricité, plomberie, menuiserie)

Insertion professionnelle

Agent d'entretien / de maintenance

TARIFS

Possibilité de prise en charge d'une partie par les OPCO des frais d'hébergement et de restauration

Demi-Pension

630 euros l'année

Pension complète (internat)

1330 euros l'année



ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Bâtiments aux normes d'accessibilité
Réfèrent handicap sur site pour l'accessibilité pédagogique

CAP Interventions en Maintenance Technique des Bâtiments (Niveau 3)

RNCP 35696 Date d'enregistrement 21/06/2021

SOUS STATUT APPRENTISSAGE

OBJECTIFS

Acquérir les compétences nécessaires pour intervenir dans des situations d'entretien des bâtiments. Ses domaines d'intervention concernent la maintenance :

- Des ouvrages de finition (carrelage, plâtrerie, revêtements murs/sols)
- Des installations et équipements (sanitaires, thermiques, électriques, domotique)

FORMATION PAR APPRENTISSAGE

24 semaines (840h) de formation théorique à la MFR-CFA en alternance avec une structure professionnelle (services techniques, entreprise multi services) sur 2ans. **Début de Formation en Septembre**

CONTENUS DE FORMATION/ BLOCS DE COMPETENCES

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

- ▶ **Bloc 1** : Etude et Préparation d'une intervention
- ▶ **Bloc 2** : Réalisation et contrôle d'un ouvrage courant
- ▶ **Bloc 3** : Réalisation de travaux spécifiques

ENSEIGNEMENT GENERAL

- ▶ **Bloc 1** : Français et Histoire géographie
- ▶ **Bloc 2** : Mathématiques et Physique chimie
- ▶ **Bloc 3** : Education Physique et Sportive
- ▶ **Bloc 4** : Prévention Santé Environnement
- ▶ **Bloc 5** : Langue Vivante étrangère (Anglais)

50% de réussite à l'examen en 2023

MODALITÉS D'EXAMEN

Le CAP IMTB est un diplôme de l'Education Nationale. L'examen se déroule en épreuves terminales en fin de formation. Blocs de compétences : chacun des blocs constitutifs du diplôme peut être validé indépendamment des autres. La validation de l'ensemble des blocs permet de valider le diplôme.

PRE-REQUIS/CONDITIONS D'ACCES

- ▶ Après une classe de troisième et être âgé de 15 ans à la signature du contrat d'apprentissage
- ▶ Inscription définitive après entretiens individuels et la signature d'un contrat d'apprentissage
- ▶ Possibilité en un an pour les titulaires d'un diplôme de niveau 3 et 4 : contactez pascale.aubry@mfr.asso.fr

LE + DE L'ÉTABLISSEMENT

- ▶ Une pédagogie de projet
- ▶ Des interventions de professionnels
- ▶ Des travaux de groupes,
- ▶ Des infrastructures adaptées